

La municipalité a procédé à la mise en place dès la rentrée 2017 de la semaine des quatre jours dans une grande majorité des écoles maternelles de la commune.

- huit demi-journées d'enseignement hebdomadaire réparties sur quatre jours

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi :

▣ **De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30**

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône (CDEN13) a validé cette décision.

[Consulter la lettre d'informations générales concernant l'école maternelle](#)

[Lire le message adressé aux parents](#)

[Consulter le décret](#)

[En savoir plus](#)

